

Société en France

- **Extrait KBIS (datant de moins de 6 mois)**
- **Statuts de la société (à jour)**
- **Relevé d'identité bancaire (RIB) de la société.** Le solde bancaire n'est pas requis.

Pour tous les actionnaires personnes physiques possédant 25% ou plus du capital social de la société :

- **Deux documents d'identité valides (au choix)**
 - Passeport
 - Carte de résident
 - Permis de conduire
 - Carte d'identité*Couleur et recto-verso*
- **Un justificatif de domicile (au choix)**
 - Une facture d'eau, d'électricité ou de gaz datant de moins de 6 mois
 - Une facture de téléphone fixe datant de moins de 6 mois
 - Relevé de carte bancaire de moins de 6 mois
 - Le dernier avis de taxe foncière ou de taxe d'habitation

Si une société est intercalée, vous devez fournir son extrait KBIS et ses statuts (comme ci-dessus)

Tous les documents peuvent soit être scannés, soit être pris en photo avec le smartphone.